



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 15 mars 2023

Délibération n°22/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 15 mars à quatorze heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pôle Image (SMPI) Magelis, régulièrement convoqué, s'est réuni aux Ateliers Magelis à Angoulême, sous la présidence de monsieur Philippe BOUTY, Président du SMPI Magelis.

Date de convocation : 1^{er} mars 2023.

Membres présents : messieurs Philippe BOUTY, Patrick MARDIKIAN, Michel CARTERET, Gérard DESAPHY, Gérard ROY, Xavier BONNEFONT, Gérard LEFEVRE.

Mesdames Virginie LEBRAUD, Maryline VINET, Fabienne GODICHAUD, Nelly VERGEZ, Laetitia REGRENIL.

Membres absents ou excusés : messieurs Jean-François DAURE, François BONNEAU, François NEBOUT, Jérôme SOURISSEAU.

Mesdames Martine PINVILLE, Charline CLAVEAU, Caroline COLOMBIER, Hélène GINGAST.

Membres consultatifs absents ou excusés : messieurs Andreas KOCH et Alain LEBRET.

Secrétaire de séance : madame Nelly VERGEZ.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	12
Pouvoir(s)	1
Absent(s)	8
Votants	13

Objet : Avenant à la Convention Industrielle de Formation par la Recherche sur la simulation physiquement réaliste d'environnements marins entre l'Université de Poitiers, le CNRS, la société Studio Nyx et le Pôle Image Magelis

Le Pôle Image Magelis a décidé par délibération n°63/2022 d'accompagner l'entreprise Studio Nyx dans la réalisation d'une thèse CIFRE qui doit lui servir à lever des verrous technologiques grâce à l'élaboration d'un nouveau modèle hybride de simulateur, capable de représenter un état de mer réaliste en vue d'enrichir les possibilités d'exercices maritimes virtuels, à travers la mise en œuvre de scénarios plausibles dans le cadre de la formation des marins.

Ce projet de recherche prend la forme d'une thèse portée par le laboratoire XLIM de l'université de Poitiers. La gestion du contrat est assurée par le CNRS. Le projet est intitulé « Hybridation de la méthode de Tessendorf et Smoothed particle hydrodynamics pour la simulation d'océan en temps réel ».

Un décalage d'un mois a eu lieu au début de la thèse. Pour être en règle, l'ANRT demande un avenant à la convention signée le 8 février 2023 pour prolonger l'accord d'un mois.

Le projet d'avenant à la convention relatif à la réalisation de la thèse qui vous est présenté en annexe propose donc le prolongement de la durée de la thèse d'un mois.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuvent le principe et les termes de l'avenant à la convention établi au titre de la réalisation de la thèse CIFRE, entre l'université de Poitiers, le CNRS, Studio Nyx et le SMPI Magelis ;
- autorisent Monsieur le Président à signer cet avenant, ainsi que tous les documents y afférents.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 20 Mars 2023
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 20 Mars 2023
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 20 Mars 2023

Signé: Le Président

Le Président,
Philippe BOUTY

